

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1689

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

Commission permanente du 17 octobre 2022**Délibération n° CP-2022-1689**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

L'OMS est une organisation internationale des Nations-Unies basée à Genève et qui dispose d'un Bureau à Lyon depuis 2001, soit 20 ans. Elle est un partenaire durable et engagé, implanté sur le Biodistrict Lyon-Gerland.

Le Bureau de l'OMS de Lyon est un élément essentiel du programme de gestion des situations d'urgence sanitaire de l'OMS de Genève et, plus particulièrement, du département pour le renforcement des capacités de préparation des pays.

La mission du Bureau de Lyon est de coordonner et d'appuyer les efforts de l'OMS, pour renforcer les systèmes nationaux de surveillance et d'action afin de permettre à tous les pays du globe de détecter, d'évaluer, de notifier et de répondre aux événements pouvant constituer une urgence de santé publique de portée internationale (pandémies, alertes chimiques ou nucléaires, etc.). Le Bureau de l'OMS à Lyon joue un rôle de coordination technique sur le plan mondial et assure la formation de représentants des pays du monde entier.

II - Objectifs

Le caractère international des activités du Bureau de l'OMS de Lyon et leur forte technicité contribuent au développement de l'expertise des acteurs de la santé. L'OMS est également un acteur essentiel de la vie scientifique lyonnaise et a développé, notamment, de fortes synergies avec des partenaires de l'écosystème régional, en particulier en diagnostic, vaccinologie, infectiologie et biotechnologie : Fondation Mérieux, BIOASTER, Laboratoire P4, Lyonbiopôle, VetAgro Sup, Laboratoire ANSES de Lyon, Université Claude Bernard Lyon 1, etc. Les actions du Bureau de Lyon et ses partenariats participent également du caractère humaniste et de l'impact du territoire métropolitain en santé mondiale.

La Communauté urbaine de Lyon à laquelle a succédé la Métropole de Lyon soutiennent le fonctionnement du Bureau de l'OMS de Lyon depuis sa création en 2001, par le biais d'une convention de subvention en nature, relative à la mise à disposition de locaux et à la prise en charge des frais afférents (convention pluriannuelle), et *via* une convention de subvention de fonctionnement annuelle.

La Métropole souhaite assurer l'ancrage territorial de l'OMS dans l'attente de la mise en service, fin 2023, du bâtiment dédié à l'OMS qui hébergera, à la fois, son Académie de santé et le Bureau de Lyon. La présence pérenne de l'OMS à Lyon permet d'accroître significativement la visibilité internationale de l'agglomération lyonnaise sur les thématiques clefs liées au renforcement des capacités nationales de dépistage et de lutte contre les maladies émergentes ou à potentiel épidémique. Le Bureau de l'OMS de Lyon permet, en effet, de renforcer les collaborations scientifiques et économiques et les actions internationales sur les thématiques santé et maladies infectieuses, notamment au profit des pays en voie de développement.

III - Rapport d'activité 2021 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2021-0667 du 27 septembre 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement de 250 000 € à l'OMS pour le soutien au déploiement de ses activités.

En 2021, les activités du Bureau de Lyon ont été fortement marquées par la pandémie de la Covid-19 et s'inscrivent, pour la plupart d'entre elles, dans la continuation du travail réalisé les années précédentes.

1° - Renforcement des laboratoires de santé publique

Dans la continuité des programmes débutés en 2020, l'OMS a développé le renforcement des laboratoires de santé publique dans la lutte contre le Sars-Cov-2 mais aussi dans le cadre de la préparation à l'émergence d'autres agents pathogènes par :

- un programme de formations en auto-apprentissage pour le déploiement des tests de diagnostic rapide (16 000 participants provenant de 194 pays ou territoires),
- la réalisation de 112 *webinaires* sur les laboratoires de santé publique qui ont touché un public mondial avec plus de 11 000 participants,
- une préparation des laboratoires à la gestion des situations d'urgence,
- un programme de formation sur le renforcement de la qualité des laboratoires et la certification du personnel.

2° - Solutions d'apprentissage et de formation

En 2021, l'OMS a repris la formation au règlement sanitaire international (RSI) *via* une plateforme d'apprentissage permettant de fournir des contenus de formation appropriés et le développement de réseaux de connaissances. Elle a aussi participé à la formation d'équipes d'intervention rapide (EIR) pour permettre une réponse rapide à une flambée épidémique ou une catastrophe naturelle avec, notamment, le développement d'un outil ludique (jeu EPIC).

3° - Santé aux frontières et rassemblement de masse

L'OMS a poursuivi son conseil auprès des États membres concernant les voyages internationaux et les rassemblements de masse par la publication de 5 documents d'orientation et de synthèse concernant les transports internationaux et les mesures aux points d'entrée, de 6 documents relatifs aux rassemblements de masse.

D'autre part, elle a poursuivi sa collaboration avec les organisateurs d'événements internationaux (Comité international olympique, Fédération internationale de football Association (FIFA), l'Union européenne des associations de football UEFA), les acteurs mondiaux dans le domaine des transports, du tourisme, du développement économique afin de transmettre ses connaissances et diffuser ses recommandations.

IV - Programme d'actions 2022 et plan de financement prévisionnel

Pour aider le Bureau de Lyon à remplir ses missions, la Métropole souhaite poursuivre son soutien au fonctionnement de celui-ci en 2022.

Ce soutien se traduit tout d'abord par une prise en charge des loyers ainsi que des charges (hors consommations de fluides), liés aux locaux occupés par l'OMS, depuis le 1^{er} mars 2015, dans le bâtiment Tony Garnier 24 rue Baldassini à Lyon 7^{ème}. Le montant du soutien en nature apporté par la Métropole à l'OMS s'élève ainsi à 266 180,38 € TTC en 2022.

Dans le cadre de la transformation de l'OMS mise en œuvre par le Directeur général, les équipes du Bureau de l'OMS de Lyon ont été repositionnées, fin 2019, dans un nouveau département responsable du renforcement de la préparation des pays, au sein de la nouvelle division en charge de la préparation aux situations d'urgence et du règlement sanitaire international (RSI). À ce titre, les 3 unités techniques du Bureau, soutenues par une unité de gestion administrative, poursuivront, en 2022, leurs objectifs de renforcement des capacités nationales pour la préparation aux urgences sanitaires et la mise en œuvre du RSI dans 3 domaines clés :

- le renforcement des laboratoires de santé publique,
- le contrôle de la dissémination du risque sanitaire *via* les points d'entrée (ports, aéroports et points de passage terrestres),
- le développement des ressources humaines nécessaires à l'application du RSI, à travers des programmes d'apprentissage.

Le programme de travail 2022 se base sur la cible du triple milliard numéro 2 (un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire), à travers la mise en œuvre d'activités répondant essentiellement aux besoins du résultat 2.1 : Préparation des pays aux situations d'urgence sanitaire.

Ce programme de travail est amené à être adapté et à évoluer en fonction des besoins liés à la pandémie de la Covid-19. L'ensemble des équipes du Bureau de l'OMS de Lyon sont, en effet, impliquées de façon partielle ou totale dans la gestion de la pandémie : coordination des mesures aux points d'entrée, soutien à la gestion des événements de masse, appui dans le développement d'activités de formation en ligne sur les thématiques de contrôle aux frontières et des équipes d'intervention rapide, soutien aux activités de diagnostic de laboratoire, notamment dans le cadre de l'initiative Accélérateur pour l'accès aux outils de lutte contre la Covid-19 (ACT-A).

Tout en maintenant sa vision et son mandat international, le Bureau s'efforce, pour chaque programme, de renforcer les collaborations existantes et d'en développer de nouvelles au niveau local, régional et national, ainsi que de contribuer à l'attractivité de son territoire et écosystème hôte.

Le budget prévisionnel de fonctionnement du Bureau de l'OMS de Lyon sur l'année 2022 est le suivant :

Dépenses	Prévision de dépenses 2022 (en €)	Sources prévisionnelles de financement	Prévision de recettes 2022 (en €)
frais de personnel	4 300 000	État français	3 000 000
direction - administration - gestion - coûts des activités	200 000	OMS	3 200 000
<i>Sous total 1</i>	<i>4 500 000</i>	Métropole : subvention de fonctionnement	250 000
renforcement des laboratoires de santé publique	700 000		
gestion de la propagation des risques sanitaires aux frontières	550 000		
solution pour la formation et l'apprentissage pour le RSI	600 000		
coordination, gestion et administration du Bureau du coordonnateur	100 000		
<i>Sous total 2</i>	<i>1 950 000</i>		
Total 1	6 450 000		6 450 000
hébergement des équipes et charges locatives	266 180	Métropole : soutiens en nature locaux	266 180
Total 2	266 180		266 180

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer à l'OMS, pour le fonctionnement de son Bureau de Lyon, une subvention de fonctionnement à hauteur de 250 000 € pour l'année 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 000 € au profit de l'OMS, dans le cadre du soutien au Bureau de Lyon pour l'année 2022,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'OMS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 250 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P02O3889A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-289753-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022
